

AVIS DE L'OCRCVM

Avis administratif
Appel de candidatures

Délai pour soumettre les candidatures : le 22 mars 2019

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Détail
Formation
Haute direction
Inscription
Institutions
Pupitre de négociation

19-0032

Le 22 février 2019

Conseils de section de l'OCRCVM – Appel de candidatures

Le sous-comité de mise en candidature de chaque conseil de section de l'OCRCVM du Canada invite les courtiers membres à soumettre des candidatures en vue de l'élection des membres des conseils de section de chaque province où ils ont des bureaux.

1. Conseils de section

Les conseils de section agissent comme des comités locaux dont le mandat comprend un rôle réglementaire lié à l'autorisation et à l'adhésion et un rôle consultatif lié aux enjeux régionaux et à la communication du point de vue régional sur les enjeux nationaux.

Les conseils de section remplissent un certain nombre de fonctions réglementaires précises liées aux courtiers membres, dont la plupart se rapportent à l'inscription et à l'adhésion.

Par l'entremise des conseils de section, les courtiers membres peuvent prendre part au processus d'autoréglementation du secteur des valeurs mobilières. En plus de remplir des fonctions de réglementation et d'élaboration de politiques, les conseils de section discutent de questions liées au secteur, entre eux et avec les organismes de réglementation, pour améliorer la réglementation et la surveillance des marchés financiers canadiens.



Chaque conseil de section se compose de quatre à vingt membres, dont un président et un vice-président. Les membres sont nommés pour deux ans, et leur mandat peut être renouvelé un nombre maximal de fois. Le mandat du président et du vice-président est généralement d'une durée de deux ans¹. Les membres du conseil se réunissent habituellement de six à douze fois par année.

Les conseils de section ont aussi des sous-comités. Ils ont tous un sous-comité de mise en candidature et un sous-comité d'inscription et peuvent constituer d'autres sous-comités permanents.

2. Processus de mise en candidature et de nomination

Un courtier membre qui a des bureaux dans la section peut proposer une candidature au poste de membre du conseil de section. Pour être admissible, le candidat doit être un dirigeant ou un employé d'un courtier membre de la section. Il doit vouloir participer et contribuer aux discussions sur des questions touchant la réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Toutes les candidatures sont examinées par le sous-comité de mise en candidature du conseil de section, puis approuvées par le conseil de section avant d'être soumises au vote lors de l'assemblée générale annuelle des courtiers membres de la section.

3. Soumission des candidatures

Avant de soumettre une candidature, veuillez consulter [ici](#) la liste des membres actuels de chaque conseil de section au pays.

Le dossier de candidature doit comprendre le curriculum vitae du candidat et un formulaire de mise en candidature (voir [l'Annexe A](#)) approuvé par la direction du courtier membre.

Veuillez soumettre les candidatures d'ici le **vendredi 22 mars 2019** à M^{me} Kateryna Kuchuk, qui coordonne à l'échelle nationale l'appel de candidatures.

Par la poste : Madame Kateryna Kuchuk
Adjointe de France Kingsbury, directrice régionale de la réglementation
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
525, avenue Viger Ouest, bureau 601
Montréal (Québec) H2Z 0B2

Par courriel : kkuchuk@iroc.ca

¹ En Ontario, le mandat du président et du vice-président est habituellement d'une durée d'un an.



Si vous avez des questions concernant la représentation dans votre région, veuillez communiquer avec les personnes-ressources suivantes :

Ron Johnston (Colombie-Britannique)
Directeur pour la région du Pacifique
604 331-4788
rjohnston@iroc.ca

France Kingsbury (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Terre-Neuve et Labrador)
Directrice régionale de la réglementation
514 392-3420
fkingsbury@iroc.ca

Richard Korble (Alberta, Manitoba, Saskatchewan)
Directeur pour la région des Prairies
403 260-6278
rkorble@iroc.ca

Levi Sankar (Ontario)
Directeur du Bureau de l'avocat général
416 865-2936
lsankar@iroc.ca